

**Nombre de membres****en exercice:** 19**Présents :** 19**Votants:** 19**Séance du 03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Sophie GRISObjet: Vote du compte administratif 2023 - Assainissement - DE 2024 018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		54 594.84		31 951.03		86 545.87
Opérations exercice	5 824.00	11 727.00	10 000.00	83 984.61	15 824.00	95 711.61
Total	5 824.00	66 321.84	10 000.00	115 935.64	15 824.00	182 257.48
Résultat de clôture		60 497.84		105 935.64		166 433.48
Restes à réaliser	60 496.86				60 496.86	
Total cumulé	60 496.86	60 497.84		105 935.64	60 496.86	166 433.48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ



Objet: Vote du compte de gestion - Année 2023 - Assainissement - DE 2024 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif - Année 2024 - Assainissement - DE 2024 020

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Labastide Saint-Georges,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Labastide Saint Georges pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 217 758.46 Euros**

**En dépenses à la somme de : 217 758.46 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
61523	Entretien, réparations réseaux	137 260.62
6811	Dotations aux amortissements	10 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>147 260.62</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	105 935.64
70611	Redevance assainissement collectif	5 500.00
757	Redevances des fermiers, concession	30 000.00
777	Quote-part subventions investissement	5 824.98
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>147 260.62</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	64 672.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 824.98

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70 497.84</b>
--	------------------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	60 497.84
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 497.84</b>

**ADOpte A LA MAJORITE le budget Assainissement 2024.**

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2023 - Commune - DE 2024 021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	82 823.78			455 898.11	82 823.78	455 898.11
Opérations exercice	1 094 433.96	631 779.83	1 260 744.08	1 385 314.65	2 355 178.04	2 017 094.48
<b>Total</b>	<b>1 177 257.74</b>	<b>631 779.83</b>	<b>1 260 744.08</b>	<b>1 841 212.76</b>	<b>2 438 001.82</b>	<b>2 472 992.59</b>
Résultat de clôture	545 477.91			580 468.68		34 990.77
Restes à réaliser	441 554.39	623 589.34			441 554.39	623 589.34
<b>Total cumulé</b>	<b>987 032.30</b>	<b>623 589.34</b>		<b>580 468.68</b>	<b>441 554.39</b>	<b>658 580.11</b>
Résultat définitif	363 442.96			580 468.68		217 025.72

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion - Année 2023 - Commune - DE 2024 022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

**Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :**

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2023	<b>124 570,57€</b>
Report à nouveau	<b>455 898,11€</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023	<b>580 468,68€</b>

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	<b>- 462 654,13€</b>
-------------------	----------------------

RESTES A REALISER RECETTES	<b>623 589,34€</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	<b>441 554,39€</b>
SOLDES DES RESTES A REALISER	<b>182 034,95€</b>

BESOIN DE FINANCEMENT	<b>363 442,96€</b>
-----------------------	--------------------

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :**

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	<b>363 442,96€</b>
---	--------------------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	<b>217 025,72€</b>
--	--------------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif - Année 2024 - Commune - DE 2024 024

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Labastide Saint Georges,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Labastide Saint Georges pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 3 534 044.79 Euros**

**En dépenses à la somme de : 3 534 044.79 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	619 453.48€
012	Charges de personnel et frais assimilés	749 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	120 550.00€
66	Charges financières	23 700.00€
67	Charges spécifiques	500.00€
023	Virement à la section d'investissement	85 643.08€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 342.24€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 644 188.80€</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	9 000.00€
70	Produits des services, du domaine, vente	140 500.00€
73	Impôts et taxes	921 500.00€

74	Dotations et participations	331 506.00€
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 657.08€
002	Résultat de fonctionnement reporté	217 025.72€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 644 188.80€</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	103 429.48€
21	Immobilisations corporelles	433 888.31€
22	Immobilisations reçues en affectation	4 500.00€
23	Immobilisations en cours	716 153.21€
16	Emprunts et dettes assimilées	71 750.00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 657.08€
001	Solde d'exécution section investissement	545 477.91€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 889 855.99€</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 049 673.71€
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 909.00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	363 442.96€
138	Autres subventions invest. non transf.	47 845.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	85 643.08€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 342.24€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 889 855.99€</b>

**ADOpte A LA MAJORITE le budget primitif 2024.**

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote des taux d'imposition année 2024 - DE 2024\_025

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2024 ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

**Article 1 :**

**DECIDE** de voter les taux d'imposition comme suit :

- Foncier bâti : 51,27 %
- Foncier non bâti : 100.31 %
- Taxe d'habitation : 12,15 %

**Article 2 :**

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait en séance le jour, an et mois susdits

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Clôture du budget annexe Lotissement Jules Verne - DE 2024 026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2321-3 et R.2321-3,  
Vu la délibération n°DE\_2015\_013 du 4 mars 2015 portant création du budget annexe Lotissement Jules Verne,

EXPOSE

Considérant que ce budget annexe avait été créé le 4 mars 2015 dans le but de permettre des opérations d'aménagement de terrains afin de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants à des prix de vente attractifs,

Considérant que la totalité des terrains ont été vendus et le travail effectué avec les services de la DGFIP dans un souci de qualité comptable, il convient de clôturer ce budget au 30 avril 2024.

Ce budget présente un excédent de 94 698,93€, sa clôture va donc nécessiter son reversement vers le budget principal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **autorise** la clôture du budget annexe lotissement au 30 avril 2024,
- **demande** à Monsieur le Trésorier de Gaillac, comptable de la collectivité, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires,
- **autorise** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de fonds de concours - Communauté de Communes TARN-AGOUT - DE 2024 027

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn-Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

**Achat mobilier mairie :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	2 893,14€
Fonds de concours	2 893,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>5 786,14€</b>

**Achat d'une pelle mécanique :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	13 910,00€
Fonds de concours	13 890,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>27 800,00€</b>

**Achat volets secrétariat mairie :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	993,17€
Fonds de concours	992,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 985,17€</b>

**Acquisition d'un four pour le club house du stade :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 624,00€
Fonds de concours	1 620,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 244,00€</b>

**Achat d'un véhicule électrique :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	6 128,60€
Fonds de concours	6 126,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>12 254,60€</b>

**Rénovation éclairage stade de Foot + implantation de 2 nouveaux supports :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	9 594,74€
Fonds de concours	9 590,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>19 184,74€</b>

**Cantine autonome - étude :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	2 247,00€
Fonds de concours	2 243,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>4 490,00€</b>

**Massif pour panneaux lumineux :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	2 242,00€
Fonds de concours	2 238,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>4 480,00€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours d'un montant de 39 592,00€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

**S'ENGAGE** à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de subvention additionnelle - Association Sportive Bastidienne - DE 2024 028

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 juillet 2023 - DE\_2023\_031- ayant pour objet "Subventions aux associations" il avait été voté que les associations pourraient demander une subvention additionnelle.

Cette subvention additionnelle est basée sur deux objectifs :

- favoriser le développement des manifestations sur la commune,
- développer la solidarité et l'entre-aide des associations entre elles.

La condition de versement de la subvention additionnelle est d'organiser une manifestation "tout public" (non interne à l'association), soit payante, soit libre accès, soit avec don pour oeuvre caritative de type :

- \* repas à thème,
- \* concert,
- \* fête/spectacle,
- \* manifestation sportive ou caritative.

Le montant de la subvention additionnelle sera de 500€ et sera attribuée aux conditions suivantes :

- demande écrite à faire avec budget prévisionnel et vote en conseil municipal,
- liée à une demande par an,
- la subvention "socle" doit être demandée et attribuée.

Après avoir énoncé tous ces critères, Monsieur le Maire présente donc la demande de subvention additionnelle de l'Association Sportive Bastidienne pour la manifestation du samedi 10 février 2024 pour l'organisation d'un repas à la salle des fêtes "Aligot". La demande est accompagnée du bilan financier de cette manifestation.

La subvention socle a bien été demandée et attribuée pour cette association.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la demande de subvention additionnelle de l'Association Sportive Bastidienne,
- AUTORISE le versement de la somme de 500€ de subvention additionnelle.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Autorisation signature convention de superposition d'affectation, de gestion et de maintenance avec la SNCF - DE 2024 029

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la réception de deux conventions de superposition d'affectation, de gestion et de maintenance pour les ponts route situés Chemin de Borde Haute et au Cimetière.

La convention a pour objet de définir les modalités de gestion et la maintenance des ouvrages, l'organisation des travaux et des opérations relatives à l'ouvrage d'art et enfin les modalités de superposition d'affectation des voies.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle prendra fin de plein droit en cas de disparition de l'ouvrage d'art.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer les conventions pour les ponts routes situés Chemin de Borde Haute et au Cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les deux conventions transmises par la SNCF pour les deux ponts routes situés Chemin de Borde Haute et au Cimetière.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de subvention PEP 5000 - installation de tables de ping-pong en extérieur - DE 2024 030

Monsieur le Maire fait part d'un projet d'installation de 6 tables de ping-pong en extérieur vers l'espace multisports de la commune (à côté du city et du terrain de tennis - proche du gymnase). Ce nouvel espace permettra aux familles qui ne sont pas équipées de pouvoir venir jouer gratuitement sur le site.

Cette installation pourra profiter aux enfants de l'école Jean de la Fontaine ainsi qu'à l'ALAE. Une convention sera signée entre la commune, le directeur de l'école et l'association Ping Saint Paulais Pays de Cocagne.

Le coût de cette installation est détaillé comme suit :

Module 6 tables :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| - Cornilleau, fourniture des tables de ping :      | 12 150,00€ HT soit 14 580,00€ TTC |
| - EUROVIA, aménagement de la plateforme en enrobé: | 23 436,10€ HT soit 28 123,32€ TTC |

**Soit un total général de 35 586,10€ HT soit 42 703,32€ TTC**

Plan de financement :

- Agence Nationale du Sports : 28 468,88€ soit 80%
- Autofinancement : 7 117,22€ soit 20%

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour l'installation de 6 tables de ping-pong en extérieur à l'Agence Nationale du Sports dans le cadre de la subvention PEP 5000,
- accepte le plan de financement proposé pour cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de fonds de concours exceptionnel - Rafraîchissement ALAE/Cantine - DE 2024 031

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes Tarn-Agout et la commune de Labastide Saint-Georges pour le financement du système de rafraîchissement des locaux de l'ALAE et de la cantine. Ces espaces sont utilisés durant les vacances scolaires par le service d'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal, géré par la Communauté de Communes Tarn-Agout,

Il est convenu le plan de financement comme suit :

**Rafraîchissement ALAE/Cantine :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	12 324,75€
Fonds de concours	12 324,75€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>24 649,50€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 12 324,75€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

**S'ENGAGE** à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier pour l'installation d'un système de rafraîchissement.

Fait en séance le jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ